

OBSERVATOIRE DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION ET LES
MALVERSATIONS ECONOMIQUES
INTEGRITE



OBSERVATORY FOR FIGHT
AGAINST CORRUPTION AND
ECONOMIC EMBAZZLEMENT
TRANSPARENCE

Réf : 013./OLUCOME/06/2017

Bujumbura, le 30./06/2017

A Son Excellence Monsieur l'Ombudsman de la
République du Burundi

à Bujumbura

Objet : Demande d'aider les citoyens de la Municipalité
de Bujumbura qui paient injustement les taxes et
les frais très élevés de services qui leur sont offerts.

Excellence Monsieur l'Ombudsman,

L'OLUCOME a un grand honneur de s'adresser auprès de votre très haute autorité pour vous soumettre certains manquements de la Mairie de Bujumbura dans l'octroi des marchés à des associations qui délivrent des services à la population de la capitale, le vol des fonds de cette même population par ces associations en complicité avec certains administratifs et la mauvaise utilisation pressentie des taxes entre autres celles de stationnement.

En effet, Excellence Monsieur l'Ombudsman, en se basant sur les informations détenues par l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME), la Mairie de Bujumbura octroie des marchés de livraison des services aux associations qu'elle se choisit de sa propre volonté sans appliquer le code des marchés publics. Autrement dit, les principes de transparence et de concurrence sont mis de côté afin que la mairie travaille avec les associations qui pourront accepter de partager avec certains administratifs les bénéfices tirés de ces prix élevés et irréels de services ou produits offerts.

Excellence Monsieur l'Ombudsman, cette situation s'est manifestée en premier lieu chez les motards pour qui ces associations et la mairie avaient inventé les services que ces associations devraient leur octroyés à savoir peindre les motos et acheter les gilets à des couts très élevés. A titre exemplatif, un gilet s'achetait à 10 000 Fbu à ces associations alors que son prix réel oscillait entre 3000 Fbu et 5000 Fbu.

Excellence, après les motards, une autre situation similaire est apparue. Il s'agit du cas des taxis vélos qui étaient contraint de payer les frais pour l'achat d'une plaque et d'un gilet. Ce petit citoyen qui reçoit à peine un revenu journalier de 1000 Fbu était contraint par la mairie à travers ces associations recrutées illégalement de payer un montant de 10 000 Fbu pour l'achat d'un gilet alors que son prix exact oscille entre 3000 Fbu et 5 000 Fbu. Ce qui est grave pour ce taxi vélo, il a l'obligation de verser une somme de cotisation de 100 Fbu par jour à l'association SOTAVEBU.

RP

Excellence, le commerçant ambulant est actuellement dans la même situation car il lui est exigé une somme de 30 000 Fbu pour débiter légalement ses activités commerciales et reçoit en retour un gilet qui normalement s'achète entre 3000 Fbu et 5 000 Fbu. L'OLUCOME savait que la mairie en appliquant la loi N° 1/07 du 26 avril 2010 régissant ce commerce ambulant, le commerçant ambulant devrait travailler librement mais en vain. Aujourd'hui, ce dernier se voit malmené alors qu'il porte ce gilet et un badge de la Mairie de Bujumbura.

D'après les investigations de l'Observatoire, le prix de ces produits offerts par ces associations à leurs clients précités est fixé par excès afin que ces associations concernées et certains administratifs puissent se partager le surplus. L'OLUCOME considère cet acte comme un vol organisé des fonds de cette population.

Excellence Monsieur l'Ombudsman, la Mairie de Bujumbura n'a pas encore cessé d'utiliser cette tactique de voler les citoyens ci-haut citée. Ainsi, le Maire de la ville de Bujumbura vient de mettre en application sa décision n° 531.018/024 du 27 octobre 2016 portant réglementation du stationnement en mairie de Bujumbura. Or, il n'y a aucune loi burundaise qui donne les prérogatives au Maire de la ville de Bujumbura de fixer des taxes voire cette taxe de stationnement. Suite à cette décision, l'OLUCOME avait soumis au Maire, en date du 7 novembre 2016 ses inquiétudes basées sur la compétence de la mairie de prendre une telle décision de portée générale, aux frais élevés du droit de stationnement vis-à-vis du pouvoir d'achat actuel des contribuables burundais et aux conséquences qui pourraient en découler si les autres autorités provinciales ou communales allaient prendre des mesures similaires. L'Observatoire avait également demandé à la mairie de recruter dans la transparence la personne morale qui collectera ces taxes pour être versées dans un seul compte de la mairie et ces fonds seraient consacrés à la réalisation des projets de développement de la ville de Bujumbura.

Cependant, Excellence Monsieur l'Ombudsman, cette tâche de collecter ces taxes vient d'être attribuée à certaines associations recrutées illégalement sans avoir respecté le code des marchés publics. D'après l'expérience de l'Observatoire en la matière, de telles associations bénéficient d'une grande part d'argent par rapport à celle versée à la caisse de la mairie. De plus, cette taxe de 300 Fbu par un véhicule et pour une heure de stationnement ou 2000 Fbu par un véhicule et par jour est énorme d'autant plus que la population vit une pauvreté sans précédent et ne connaît rien sur l'utilisation précise des montants collectés de cette taxe de stationnement et leur gestion.

Etant donné que ces pratiques de non-respect de la loi en matière de fixation de taxe, de l'octroi des marchés publics et celles de vol soutenu par une force administrative utilisées par la mairie de Bujumbura en complicité avec ces associations sont devenues monnaie courante, l'OLUCOME voudrait vous demander avec insistance Excellence de faire de tout votre possible pour arrêter ce mauvais comportement des autorités de la mairie de Bujumbura dans le but de faire respecter la loi, d'interdire le vol chez le petit citoyen qui paie obligatoirement les taxes et les frais très élevés de services vis-à-vis de son maigre revenu et enfin de permettre le développement de la capitale de Bujumbura.

Ep

Espérant une suite favorable à notre demande, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur l'Ombudsman, l'expression de notre très haute considération.

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI

Président

